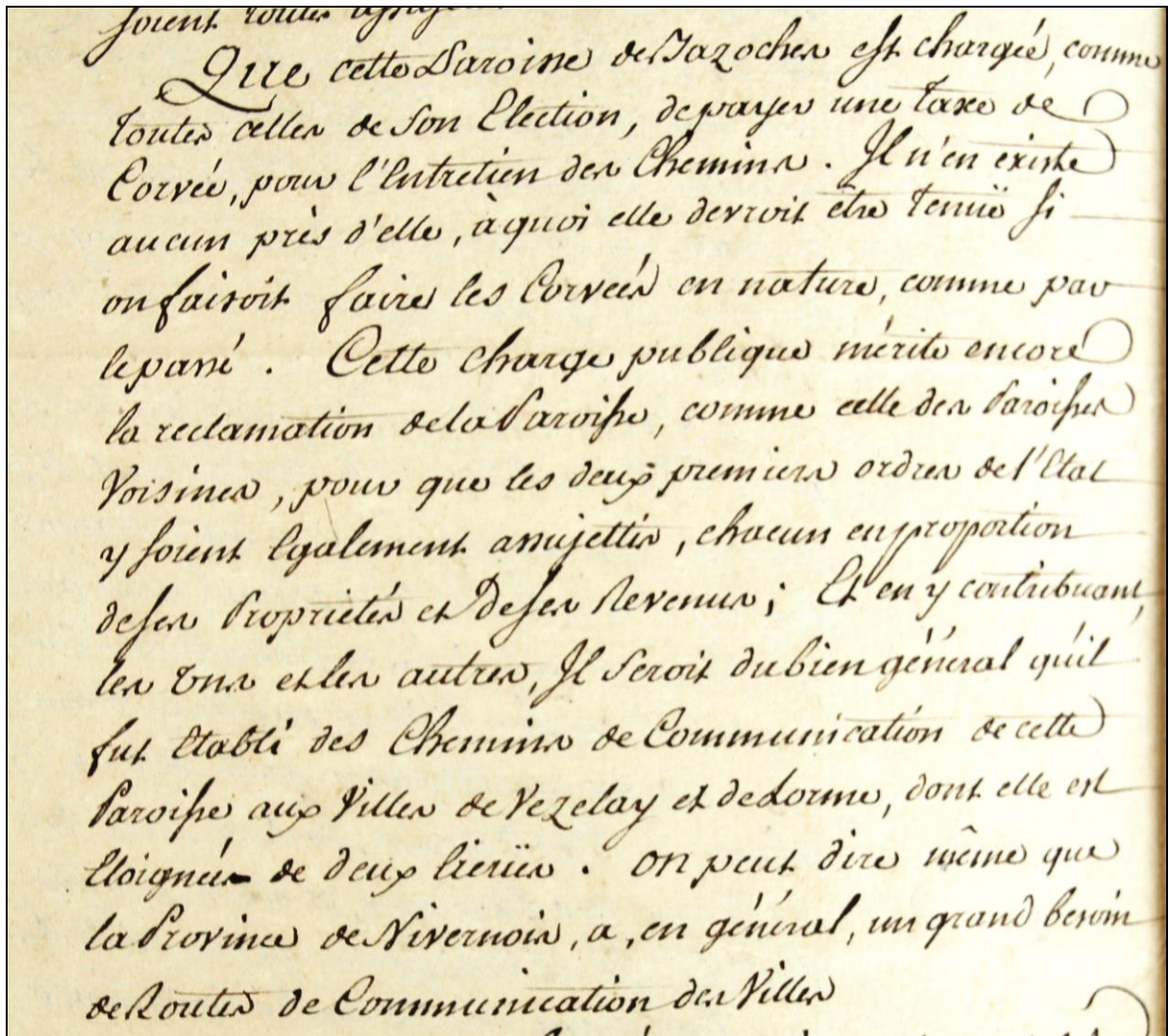


1) Extrait de la seconde page du cahier de doléances de Bazoches.



Soient tous agrégés
Que cette Paroisse de Bazoches est chargée, comme
toutes celles de son Election, de payer une taxe de
Corvée, pour l'entretien des Chemins. Il n'en existe
aucun près d'elle, à quoi elle devoit être tenu si
on faisoit faire les Corvées en nature, comme par
le passé. Cette charge publique mérite encore
la réclamation de la Paroisse, comme celle des Paroisses
Voisines, pour que les deux premiers ordres de l'Etat
y soient également assujettis, chacun en proportion
des ses Propriétés et des ses Revenus; Et en y contribuant,
les uns et les autres, Il seroit du bien général qu'il
fut établi des Chemins de Communication de cette
Paroisse aux Villes de Nezelay et de Dormu, dont elle est
éloignée de deux lieues. On peut dire même que
la Province de Nivernois, a, en général, un grand besoin
de Routes de Communication des Villes

2) À quoi sert la « taxe de corvée » ?

.....

.....

3) Tous les habitants sont-ils concernés par cette « taxe de corvée » ? Qui y échappent alors ?

.....

.....

3) Quel est donc l'intérêt que tout le monde contribue à payer cette « taxe de corvée » ?

.....

.....

.....